

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

23398046

Déposé
26-09-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0778407578

Nom(en entier) : **Belgian Recovery Fund**

(en abrégé) :

Forme légale : Société en commandite

Adresse complète du siège Terhulpesteenweg 166 bte 25
: 1170 Watermael-Boitsfort**Objet de l'acte :** DENOMINATION

Ce jour, le vingt septembre deux mille vingt-trois.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite "**Belgian Recovery Fund**", ayant son siège à 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 166 boîte 25, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Modification de la dénomination.L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "**Belgian Resilience Fund**" avec effet de ce jour, et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

*"1.2. La Société est dénommée "**Belgian Resilience Fund**". La dénomination de la Société ainsi que tous les documents qui en émanent, doivent contenir les mots "société en commandite de droit belge" ou ces mots doivent suivre immédiatement le nom de la Société."*

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION : Procuration pour les formalités.

Les associés, représentés comme dit ci-avant, décident de conférer tous pouvoirs à Hymad Ghyzal, Marie Vandenbrande et Quinten Saey, qui tous, à cet effet, élisent domicile à Baker & McKenzie, Avenue du Boulevard 21, 1210 Bruxelles, chacun agissant séparément, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du registre des personnes morales et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'à un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription des données dans la Banque Carrefour des Entreprises.

Les associés, représentés comme dit ci-avant, (i) renoncent à toute action et décharge les mandataires et Baker & McKenzie de toute responsabilité en lien avec l'exécution des instructions énoncées au sein de la présente délégation de pouvoirs, (ii) s'engagent à indemniser les mandataires et Baker & McKenzie de tous les coûts, toutes les dépenses et toutes autres dettes encourues suite à l'exécution des instructions énoncées au sein de la présente délégation de pouvoirs, et (iii) s'engagent à ratifier toute action accomplie par les mandataires ou toute action que les mandataires sont censés accomplir en exécution de la présente délégation de pouvoirs.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").